

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des fommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caiffes communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie fera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le n. Instituteur d'Agile perçoit chaque année pour sa pension 100 L. 2. Toises de bois valant 30 L. un petit Jardin, son logement au Collège & 20 gerbes de paille valant 6 L.

Le Conseil d'Agile pourroit à ce Bénéfice.

Le Conseil d'Agile pourroit se répondre à toute question, & par l'Instituteur, qui jusqu'à présent se contente de percevoir sa pension sans s'embarrasser de connaître la fondation.

à Agile le 14 Mars 1799.

J. Rosat n. Instituteur.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

- Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- District
- Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Régle 83

F. 42

1°. à Versvay,

a. un hameau,

b. Commune d'Agile,

c. Paroisse et Agence d'Agile,

d. District d'Agile

e. Canton du Léman,

2°. De la George aux Ecots 10 minutes et des Ecots au Chable Rouge 8 minutes, et du Chable Rouge à Couleau 12 minutes

3°. La George, les Ecots, Chable Rouge, et Couleau;

a. De Versvay à la George 70 minutes, et de Versvay aux Ecots 10 minutes, et de Versvay au Chable Rouge 12 minutes

b. De la George 2 enfants des Ecots 1 enfant du Chable Rouge 0. de Couleau 3 enfants,

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4°. De Versvay à Aigle 3/4 heures,
de Versvay à Yvorne 3/4 heures,
de Versvay à Roche 1/2 heure,
à Aigle, Yvorne, Roche, ~

6 De Roche à Yvorne 1 heure,
d'Yvorne à Aigle 1/2. et d'Aigle
à Roche 1 heure?

5°. Les prières la lecture l'écriture,
l'arithmétique l'orthographe

Chant des psaumes Principes de la
Religion Chrétienne la St Bible,
En hiver des la St martin à Pâques,

6°. La St Bible, les Catechismes d'interim,
Superville, le Nouveau Testament,
les Psaumes, ~

7°. Toujours comme de l'ancien régime, ~

8°. Trois heures par jours,

9°. Classés en parties,

11°. *Instituteurs*

a Les Pasteurs et le Conseil d'Aigle,
après un examen présentés au Jadis
Gouverneur d'Aigle, de qui je tiens ma
Patente;

b De Chescaus, District d'Echallans, ~
c Jean Christophe Joyet, ~

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, }
b. En été, } soit garçons ou filles.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

84

d. 17 ans en Juillet 1799.

e. une fille en bas âge, ~

f. Depuis la St Martin 1797. ~

g. Toujours à Roche, Cultivateur, ~

h. o.

12°. a. En hiver 17 enfans dont 9 Garçons
et 8 filles ~
b. En été o. ~

13°. o.

a o.

b o.

c. Le Procureur de la Commune d'Aigle
paye annuellement 44 francs, et
l'Hopitalier d'Aigle 4 francs, ~

14°. Les non Communiers qui ne sont du
hameau payent annuellement 4 br.

15
o. point

a o.

b o.

c. Les peres de famille fournissent la
Chambre à tour de Role, et le Régent
pourvoit à ses frais à son logement
chès lui à Roche, Dou il est obligé
de se transporter chaque jour,

d. o.

- (4)
- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° 48 francs tout compris.
A En argent,

- B 0.
- a 0.
- b 0.
- c 0.
- d. De la Caisse de la Commune d'Aigle
- e 0.
- f 0.
- g 0.
- h 0.

Je n'ai point de remarque à faire,

Jean Christophe Joyet,
Régent à Versoy,
District d'Aigle,

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Corbeyrier.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
hameau divisé en quatre petits villages.
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune propre.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *D'Aigle.*
- d. District *D'Aigle.*
- e. Canton *Du Léman.*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
quart d'heure environ.
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *vers Cor, vers la Crétaz, vers Buis, vers la Doy, fermes Nouveau & Champion, dont on réunis l'école au centre autant que possible.*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
quart d'heure les plus éloignés.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *plus ou moins, celle Anais de vers Cor 10, de vers la Crétaz deux, de vers Buis douze, de vers la Doy huit, de Nouveau quatre.*

85.
43